

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 décembre 2017  
PROJET DE COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 07 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GUYON, Maire de Bézu-le-Guéry.

**Étaient présents** : Jean-Armand DELAITRE, Nicolas LEFRANC, Frédéric MORET, Philippe GUYON, Fany BUSTEAU, Serge CAILLIEZ, Philippe GILLON, Francine PASQUIER-DEVRON, Bernard PITULA, Sindy LEFRANC

**Absents excusés** :

**Absent** :

**Représentés par** : ATTARD-PITULA Jacqueline par Bernard PITULA

**Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal**

Le compte rendu du 12 octobre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire a ajouté un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention APV pour les trottoirs rue de Marigny.

**Décision Modificative**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	15000.00	
6413	Personnel non titulaire	-10000.00	
6531	Indemnités	-5000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2152 - 83	Installations de voirie	15000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		15000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>15000.00</b>	<b>15000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>15000.00</b>	<b>15000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Adhésion à l'APV - Aisne Partenariat Voirie en remplacement du FDS**

Vu le nouveau règlement l'Aisne Partenariat Voirie pour la période du 2018-2025, adopté par l'assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'APV pour cette période et s'engage à s'acquitter annuellement de la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

### **Enfouissement des réseaux**

Monsieur le Maire, indique aux membres du conseil municipal que l'USEDA (*Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne*) envisage des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

Le coût de l'opération, calculé aux conditions économiques et fiscales de ce jour, est estimé à : **103 917.11€ HT**

**Et se répartit comme suit :**

Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	56 758.62€ HT
Matériel éclairage public	15 808.00€ HT
Réseau éclairage public	6 657.54€ HT
Armoire de commande	1 287.36€ HT
Calculateur ASTRO	311.22€ HT
Prise d'illumination	613.55€ HT
Contrôle de conformité	450.00€ HT
Réseau téléphonique	
- domaine public	11 984.84€ HT
- domaine privé	6 093.98€ HT
- câblage France-Télécom	3 952.00€ HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à **60 837.84€ HT**.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire, le conseil municipal décide de reporter cette décision

## **Participation au FSL - Fonds de Solidarité Logement**

Le maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental concernant la participation au Fonds de Solidarité Logement pour 2017.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décide par 5 abstentions et 6 voix contre, de ne pas adhérer au Fonds de Solidarité Logement de l'Aisne (F.S.L.) pour l'année 2017.

## **Indemnité de Madame MARTIN Sarah**

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 ayant institué une indemnité de conseil au profit des receveurs municipaux ;

Vu l'arrêté interministériel de même date concernant les indemnités susceptibles d'être allouées pour l'aide lors de la confection des documents budgétaires ;

Monsieur le Maire indique que le receveur est autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il présente un état liquidatif correspondant à l'année 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer, à Madame Sarah MARTIN, l'indemnité de conseil et de budget selon l'état liquidatif présenté pour l'année 2017 soit **217.91€ brut**.

## **Don de la famille DUTERTRE**

La famille DUTERTRE de BEZU-LE-GUERY souhaite faire un don à la commune pour un montant de 600.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce don et l'inscrira au budget de la commune.

## **Révision du PLU - Plan local d'urbanisme**

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu par URBANENCE demandant à la commune de réviser son PLU.

Le coût de cette révision serait d'environ 15 000.00€. Si la commune ne procède pas à cette révision, l'état se chargera de la révision pour le mettre en conformité avec le SCOT. Le conseil municipal décide de ne pas prévoir de révision pour l'instant.

## Demande de subvention APV pour les trottoirs rue de Marigny

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV (Aisne Partenariat Voirie) pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T.
voirie	Rue de Marigny	290 Mètres	50 558.40 €	42 132.00

### **Il s'engage :**

- à affecter à ces travaux 50 558.40 Euros sur le budget communal ;
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

## Questions Diverses

Monsieur MORET :

- Présentation du nouveau rond-point sur le thème de Noël. Juste avant un panneau avec le portrait de Johnny Hallyday avait été installé.
- Madame ZAJAC offre le sapin de Noël qui sera placé sur le rond-point. Le Conseil Municipal la remercie.
- Le 16 décembre, remise des colis aux anciens autour d'un buffet.
- Le 17 décembre à 11h, il y aura un spectacle pour les enfants dans la salle des fêtes.

Monsieur GUYON :

- Olivier PERICART, ici présent, propose d'ouvrir une association foncière pour nettoyer les chemins ruraux de la commune. Le chemin de la rue TOPIN sera remis en état par Messieurs LEFRANC Nicolas, CAILLIEZ Serge et PERICART Olivier.

- Information sur les communes nouvelles, les communes de - de 500 habitants sont vouées à disparaître.

Il faudrait fusionner avec plusieurs communes pour en créer une beaucoup plus importante.

Marigny en Orxois et Veully la Poterie ont déjà bien avancées.

Un projet pourrait voir le jour en regroupant Montreuil aux Lions, Veully la Poterie, Bézu-le-Guéry, Coupru, Dompnin ... pour arriver à une commune de 3 500 habitants.

Une présentation sera faite une fois le projet plus avancé.

Monsieur MORET :

- Suite aux fortes pluies, l'eau a coulé chez messieurs GILLON et MORET. L'eau vient des champs derrière leurs propriétés.

Monsieur GUYON :

- La C4 est d'accord pour enterrer les containers, Monsieur PLATEAU propose de procéder à cette réalisation s'il y a 25 volontaires. Les personnes doivent badger à raison de 50L

Monsieur CAILLIEZ :

- La commune de Sainte-Aulde a mis des panneaux avec une numérotation qui correspond à leur commune mais pas à la notre ce qui génère des problèmes dans la rue. Il faudrait contacter la mairie de Sainte-Aulde pour mettre en place un affichage cohérent pour les deux communes.

Monsieur GUYON :

- Présentation des vœux de la municipalité le 13 janvier à 18h30 dans la salle des fêtes.

Fin de séance à 21h00.